

Le bureau de placement de l'École d'infirmières

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses
: soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **13 (1905)**

Heft 8

PDF erstellt am: **03.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-682757>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'ÉCOLE DES INFIRMIÈRES DE BERNE EN 1904.

Elle vient d'accomplir sa troisième année, et la subvention de fr. 6000 qui lui a été accordée cette année, grâce à l'allocation de la Confédération, lui a été fort bienvenue en écartant pour l'exercice tout souci financier.

Les statuts ont été modifiés, et le temps d'études prolongé d'un semestre; il embrasse ainsi deux années complètes.

En 1904 l'Ecole, en vertu d'un contrat de location, avait repris l'exploitation de l'hôpital de Lindenhof. Ce fait a entraîné beaucoup de changements, d'aménagements divers et une grande somme de travail. Actuellement la marche est redevenue régulière et normale.

Quinze élèves ont obtenu le diplôme de l'Ecole après une année et demie d'instruction. Toutes les infirmières diplômées sont engagées à servir comme infirmières dans les hôpitaux militaires en cas de guerre. Le nombre des candidates auxquelles il n'est pas possible de faire une place pose sérieusement devant le Conseil la question de l'agrandissement de l'Ecole. Cette mesure aurait aussi le grand avantage de permettre de faire face plus complètement aux nombreuses demandes d'infirmières que le Conseil est actuellement impuissant à satisfaire.

En connexité avec l'Ecole d'infirmières s'exerce l'activité du bureau de placement pour infirmières. Les recours à cet intermédiaire ont été nombreux et dans 59 cas les demandes sont venues d'assez loin.

Les recettes de l'Ecole ont été de 15,230 15 et les dépenses de 14,670 20. Le fonds d'école s'est trouvé augmenté de l'excédent et a été ainsi porté à fr. 8,415 38.

Le bureau de placement de l'Ecole d'infirmières.

Les services de ce bureau s'étendent de plus en plus; on a fait appel à lui pour obtenir des gardes de loin comme de près, non seulement en dehors du canton, mais même de l'étranger. Le nombre des infirmières qui se sont inscrites s'est accru, et le personnel s'est, d'une manière générale, montré à la hauteur de sa tâche.

En 1904, 93 infirmières se sont inscrites pour bénéficier du service d'intermédiaires du bureau; 362 placements ont été faits par ses soins, représentant 10,423 jours et un salaire total de 23,995 francs.

Souvent les particuliers ne répondent pas au questionnaire qui leur est envoyé touchant la manière dont le personnel envoyé chez eux s'est acquitté de ses fonctions. Le public se montre très exigeant pour les veilles de nuit, ne comprenant pas qu'il faut que la garde ménage ses forces pour pouvoir continuer son service fatigant. La tâche des gardes auprès des convalescents est souvent délicate, car on ne comprend pas toujours qu'après les efforts et la tension que leur impose une grave maladie, il leur faille un peu plus de détente et de repos que n'en comporte le règlement de service.
